



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

PERMIS DE CONDUIRE

VOS DÉMARCHES EN LIGNE

AVANT

> JE DEVAIS OBLIGATOIREMENT ME DÉPLACER EN PRÉFECTURE OU SOUS-PRÉFECTURE.

À COMPTER DU 9 OCTOBRE 2017, LA PRÉFECTURE ET LES SOUS-PRÉFECTURES N'ASSURERONT PLUS LA DÉLIVRANCE DE PERMIS DE CONDUIRE



MAINTENANT

> JE PEUX FAIRE MES DÉMARCHES EN LIGNE DEPUIS CHEZ MOI.



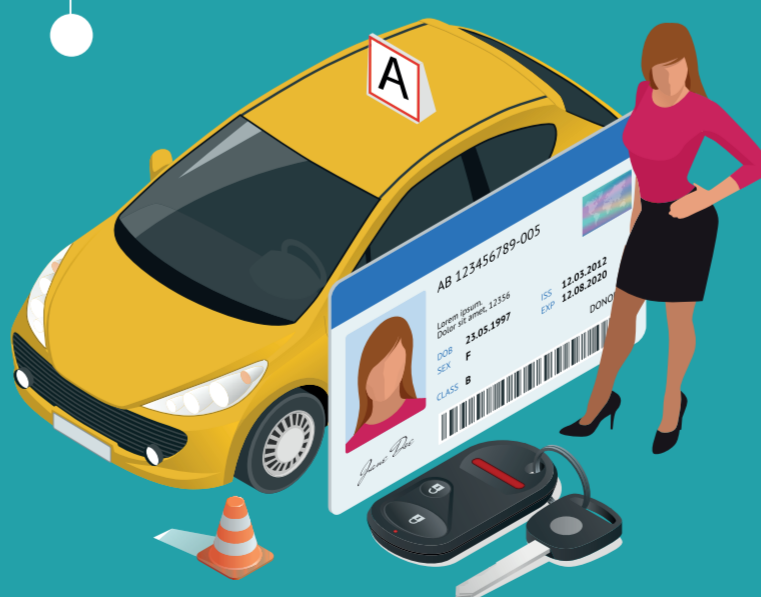
www.ants.gouv.fr



MAINTENANT

> JE PEUX FAIRE MES DÉMARCHES DEPUIS UN POINT NUMÉRIQUE.

Préfecture ou Sous-Préfectures



MAINTENANT

> MON AUTO-ÉCOLE PEUT M'ACCOMPAGNER DANS MES DÉMARCHES.



+ RAPIDE

+ SIMPLE

+ SÛRE